

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

COMMISSION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR PRIVE

24-00440

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

NATIONAL COMMISSION OF PRIVATE HIGHER
EDUCATION

28 AOUT 2024

**COMMUNIQUE FINAL DE LA 30^{ÈME} SESSION DE LA COMMISSION NATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ**

YAOUNDE, 28 AOUT 2024

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement supérieur, Chancelier des Ordres Académiques, informe l'opinion publique que la 30^{ème} session de la Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur Privé s'est tenue le mercredi 28 août 2024, à la salle 1036 de son département ministériel, sous la Présidence du Professeur **BIKOI Félix Nictodème**, Président de ladite instance.

Au cours de cette séance qui a préalablement vérifié le suivi et l'état d'application des résolutions des cas de dysfonctionnement de la 29^{ème} CNESP, avant d'examiner les cas de dysfonctionnement retenus pour le compte de la 30^{ème} CNESP et les demandes d'accréditations (creations, ouvertures, agréments, extensions...), une importante résolution a été prise, à savoir :

- La Commission doit mettre sur pied une cellule d'accompagnement des promoteurs sur la compréhension des termes de la nouvelle loi portant orientation de l'enseignement supérieur, en ce qui concerne la mutation de personne physique à personne morale.

Concernant les cas de dysfonctionnement constatés et sur proposition de la Commission, les sanctions suivantes ont été infligées aux institutions incriminées :

A. Pour le suivi des résolutions des cas de la 29^{ème} CNESP

N°	Dénomination	Promoteur/Administrateur	Etat d'application	Nouvelle résolution
1	Institut Supérieur des Sciences, des Technologies et d'Agriculture (ISSMATA) <u>Localisation</u> : Bertoua	ONANA ENAMA Paul	Monsieur Onana, représentant légal du Promoteur a fait constater par un huissier de justice que la partie usurpatrice qui avait ouvert le campus annexe de manière clandestine à Douala ne l'a pas fermé jusqu'à date.	-Fermeture du Campus clandestin de Douala.
2	Institut de l'Emergence, de la Santé et des Sciences Biomédicales de Ngaoundéré (INESSBIN) <u>Localisation</u> : Ngaoundéré	DZERMO Mark	Arrangement à l'amiable entreprise avec les cinq candidats. Nous pourrions donc prendre acte de ce que le processus de dédommagement a été respecté, sous réserve de la production de la fiche de présence et du PV de la réunion de conciliation tenue avec le délégué, représentant des 05 étudiants concernés. M. DZERMO est tenu de nous faire parvenir le	-Saisie du jury de fraude. -Auditionner les établissements qui ont présenté ces candidats au BTS session 2024.

			PV et la fiche de présence de ladite concertation.	
3	Institut Supérieur Professionnel de Sciences et Technologies (ISPST) <u>Localisation :</u> NGONG	BECKLY SMIYH BUMA NCHAMUKONG	Aucun dédommagement effectué jusqu'à ce jour. Après vérification, le promoteur n'est plus ouvert à Ngong, mais plutôt à Maroua et à Kousseri sans autorisation.	-Fermeture de tous les campus, -suspension du promoteur pour une durée de 3 ans sans préjudice de poursuites judiciaires.

B- Pour les cas de la 30^{ème} CNESP

N°	Dénomination	Promoteur	Dysfonctionnement constaté	Sanction prononcée
1	Higher Institute for Professionalism and Excellence (HIPEX) Yaoundé/Simbock	Mme NWEPOMBOMIH Frida	<ul style="list-style-type: none"> - Fabrication de faux relevés de notes ; - Présentation frauduleuse au HND, session de 2023 de 03 étudiantes de la spécialité Nursing sur la base de faux relevés de notes ; <i>NB : dossier transmis à la CNESP par le Président de la Commission Nationale d'Organisation des Examens et Concours le 24/02/2024 après la tenue du jury du contentieux et de la fraude 2023.</i>	-Suspension des responsables pour une durée de 2 ans sans préjudice de poursuites judiciaires, -Suspension des étudiants concernés pour une période de 2 ans, - Blâme à l'établissement, -Avertissement à la promotrice pour défaut de vigilance.
2	Kesmonds Institute de Ngaoundéré <u>Localisation :</u> Ngaoundéré	Dr ATANGA Desmonds AFANWIE	<ul style="list-style-type: none"> - Publicité mensongère (usage de l'appellation Université sans autorisation) 	-Avertissement au promoteur, -Fermeture des cycles ouverts sans autorisation, -se limiter à l'offre de

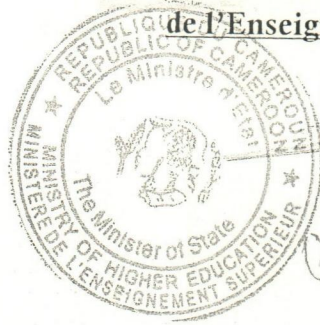
			Ouverture du cycle de Doctorat sans autorisation.	formation autorisée.
3	Poetef Higher Institute <u>Localisation :</u> Biyem Assi Accacia/derrière le marché	NGONG Georges FONUYUY	Fonctionne sans autorisation et localisé à Biyem assi acacia, derrière le marché. L'Information	-Fermeture de l'établissement assortie d'une interdiction de solliciter une accréditation pendant une période de deux ans.
4	International University of Bamenda	Patrick CHEFU FUSI	-Délivrance des faux diplômes -Refus de dédommager ABDUSSAMAD HAMISU AHMAD qui a obtenu un diplôme à travers sa structure.	-Fermeture pour une période de trois ans,
5	Institut Universitaire la Vision <u>Localisation :</u> Mfou	Daniel YOUN	-Ouverture des cycles de licence et master professionnels sans autorisation ; -Recrutement des étudiants sans BTS en licence professionnelle.	- Blâme au promoteur et fermeture des cycles de licence et master professionnels ouverts sans autorisation, -Remboursement des frais de scolarité des étudiants engagés dans la formation, -Interdiction de solliciter une demande d'accréditation avant deux ans.
6	Institut Universitaire de Développement International (IUDI) <u>Localisation :</u> Extreme-Nord	Pr. MOUSSA BONGYOYOK	-Ouverture des cycles de licence, master et PhD sans autorisation du MINETAT/MINESUP, sous la tutelle de l'Université de Maroua <i>NB : cette institution ne dispose que de l'autorisation de création délivrée le 28 décembre 2012.</i>	-Avertissement pour le promoteur, -Fermeture du cycle de Doctorat professionnel.

Au terme des travaux, la Commission a recommandé aux étudiants et aux parents de prendre la précaution de s'informer préalablement sur les autorisations de création et d'ouverture des IPES sollicitées au moment des inscriptions. Ces informations peuvent être consultées sur le site Web du MINESUP (www.minesup.gov.cm)

Les travaux, ouverts à 10 heures 30 minutes se sont achevés à 18 heures.

Fait à Yaoundé le 28 août 2024

Le Ministre d'Etat, Ministre
de l'Enseignement Supérieur



Jacques Freme Ndongo